l'union républicaine, chargés de l'inviter à réaliser l'amnistie plénière. M. Grévy a répondu qu'il ne lui appartenait pas de trancher cette question. Grand effarement parmi les chefs de l'intransigeance.

La Chambre a rejeté aujourd'hui la proposition de M. de Gasté en faveur de la conversion; puis, elle a décidé que les funérailles du général Aymard auront lieu aux frais de l'Etat.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 11 juin

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA

La séance s'ouvre à 2 heures.

LE TRAVAIL DU DIMANCHE

M. DESCHANEL dépose sur le bureau de la Chambre un rapport sur le projet de loi, modifié par le Sénat, abrogeant la loi sur l'interdiction du travail du dimanche.

La Chambre décide que la discussion aura lieu sur-le-champ.

Le projet est adopté avec les modifications y apportée par le Sénat.

LA RENTE 5 o/o

M. DE GASTÉ monte à la tribune et développe sa proposition de loi tendant à réduire l'intérêt de la rente française 5 0/0.

M. MAGNIN répond que le gouvernement ne peut que renouveler les déclarations qu'il a déjà faites.

Le gouvernement est seul juge de l'opportunité du moment ou cette réduction devra avoir lieu.

Le ministre espère que la Chambre voudra lui laisser sa liberté d'action en repoussant la proposition présentée par M. de Gasté.

La proposition n'est pas prise en considération.

DECORATIONS

La Chambre adopte le projet de loi tendant à augmenter le nombre des décorations à décerner à l'occasion de la remise des drapeaux, le 14 juillet.

OBSEQUES DU GENERAL AYMARD

Elle adopte aussi la proposition demandant que les obsèques du général Aymard, gouverneur de Paris, soient faites aux frais de l'Etat.

Après l'adoption d'un projet de crédit pour l'extension de l'administration civile en Algérie, la Chambre reprend la suite de la discussion relative à l'administration de l'armée.

La séance est levée.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Nous avons raconté, il y quelques semaines, le singulier incident qui s'est produit au Conseil municipal, à propos des travaux de la prise d'eau pour la promenade de Barbieux. On se souvient que ces travaux ont été mis en adjudication alors qu'ils étaient déjà presque terminés.

Voici qui est encore plus fort: On a publié, il y a trois jours, un avis préfectoral annonçant l'ouverture d'une enquête d'utilité publique pour l'établissement d'une caserne de gendarmerie. Pendant vingt jours, un registre sera ouvert, à la préfecture, pour recevoir les observations qui seraient faites « sur le *projet* dont il s'agit. (Retenez bien, s'il vous plaît, ce mot *projet*) Après les vingt jours, une commission de sept membres, présidée par l'honorable M. Achille Scrépel et dans laquelle figureront MM. Pierre Catteau, Deleporte-Bayart, Morel, Flipo, Funck, Caudrelier, se réunira à Lille et délibérera « tant sur le *projet*, dit toujours l'arrêté préfectoral, que sur les observations auxquelles il aurait donné » lieu. »

Eh bien, cette caserne de gendarmerie sur l'utilité de laquelle M. le préfet nous convie tous, si gracieusement, à donner notre avis, en vertu du titre 1er de la loi du 3 mai 1841 et de l'ordonnance réglementaire du 18 février 1834, cette caserne, contre laquelle nous n'avons d'ailleurs — empressons-nous de le proclamer — aucune hostilité préconçue, cette caserne... eh bien... ELLE EST CONSTRUITE, construite en grande partie du moins ; l'un des corps de bâtiment est même déjà couvert... Passez plutôt rue des Arts. Les plans et projets dont parle M. le Préfet *sont exécutés*... On n'y peut plus rien changer... Ce qui ne saurait empêcher nos concitoyens d'aller, si l'envie leur en prend, porter leurs observations à la préfecture jusqu'au 29 juin. Ils seront parfaitement accueillis. MM. les commissaires enquêteurs auront ensuite un délai de vingt jours pour donner leur avis sur les dites observations !!!

Voyez-vous ces sept messieurs délibérant pendant vingt jours pour savoir s'il convient de construire une caserne dont les murs sont bâtis !... Les séances ne manqueront pas de gaîté et il est fâcheux que la presse ne puisse en rendre compte au public.

Un conseil à M. Achille Scrépel, grand défenseur des « lois existantes » :

A sa place, nous obtiendrions la démolition immédiate de cette caserne, évidemment « *non autorisée* » et dont l'existence est et sera encore, pendant quarante jours au moins, tout à fait « illégale ».

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira mardi prochain, 15 courant, à huit heures, pour continuer la discussion des objets figurant à l'ordre du jour de la session.

La situation des affaires à Roubaix

Tissus. Pas de changement dans la situation de notre place ; les commissions en lainages, draperies, etc., commence à se livrer. On avait redouté un moment que la grève produisit des retards qui eussent amené des suppressions ; tout fait espérer qu'il n'en sera pas ainsi, et qu'à part quelques exceptions, les ordres remis au début de la saison seront livrés aux époques convenues.

Ce matin, dans une réunion privée tenue par les filateurs de laine, les filateurs de coton, les peigneurs et les retordeurs, la candidature de M. Georges Motte (de la maison Motte-Bossut), a été adoptée, à l'unanimité, pour les élections du Conseil des Prudhommes (4e catégorie).

Ce choix nous paraît des plus heureux.

Demain dimanche, le R. P. Deraoutin, fera une quête pour les Œuvres catholiques d'Alep (Orient) éprouvées par la famine : à St-Martin, à la grand'messe; à Notre-Dame, à la messe de 11 heures et demie; à Ste-Elisabeth, aux vêpres.

Voici quels ont été les votes des députés du Nord dans les différents scrutins qui ont eu lieu, hier, à la Chambre :

1° Scrutin sur le projet de loi tendant à faire célébrer aux frais de l'Etat les funérailles du général Aymard, gouverneur militaire de Paris.

Tous les représentants du Nord ont voté pour, à l'exception de MM. Brame, Debuchy, baron de Lagrange, Mention, des Rotours, Telliez-Béthune.

2° Scrutin sur le projet de loi ayant pour objet l'ouverture au budget du ministère de l'intérieur (2e section — gouvernement général civil de l'Algérie) de crédits supplémentaires nécessités par l'extension de l'administration civile et destinés au fonctionnement des nouvelles communes mixtes créées ou à créer dans la région tellienne. (Exercices 1879 et 1880.)

Ont pas pris part au vote : MM. Brame, Debuchy, baron de Lagrange, Plichon, des Rotours, Telliez-Béthune.

Tous les autres députés ont voté pour.

Voici le texte de l'ordre du jour que M. Clouet des Pesruches, lieutenant-colonel, mis à la suite, du 1er régiment territorial d'infanterie, vient d'adresser aux troupes de son régiment :

« Officiers, sous-officiers, caporaux et soldats,

» En ouvrant le *Journal officiel* du 1er juin, j'y ai trouvé un décret qui m'enlève le commandement du régiment et nomme à ma place M. Durutte, chef de bataillon en retraite.

« Je vous fais donc mes adieux.

» Mais, avant de vous quitter, je veux vous remercier du dévouement et de la bonne volonté que vous avez montrés, vous féliciter de l'esprit de discipline qui a présidé à vos réunions, des efforts que vous avez faits pour figurer dignement à côté de l'armée active.

» Ces efforts, d'ailleurs, vous le savez, ont été couronnés de succès : ils vous ont valu, après chaque rassemblement, les éloges des généraux qui vous ont inspectés.

» Restez fidèles aux traditions d'honneur et de devoir que nous avons suivies ensemble, et soyez toujours en état de répondre à l'attente du pays.

» Quant à moi, lieutenant-colonel à la suite, je ne vous perdrai pas de vue, je me réjouirai de vos succès ; comme vous je ne négligerai pas d'entretenir nos connaissances militaires, afin d'être toujours prêt à pouvoir servir utilement la France, si, au jour du danger, elle fait un nouvel appel à mon dévouement.

» Lille, le 3 juin 1880.

» CLOUET. »

Voici l'itinéraire que suivra Mgr de Lydda, auxiliaire de Son Eminence le Cardinal archevêque de Cambrai, pour l'administration du Sacrement de Confirmation.

Dimanche 13: Le Quesnoy, 11 h. — Lundi 14: Beaudignies, Ghissegnies, 9 h. — Sepmeries, Artres, Maresches, Ruesnes, 11 h. — Mardi 15: Louvignies, 9 h. — Villereau, Frasnoy, Jolimetz, 11 h. — Mercredi 16: Englefontaine, Hecq, 9 h. — Poix, Neuville, Salesches, Vendegies-au-Bois, 11 h. — Jeudi 17: Robersart, Preux-au-Bois, 9 h. Bousies, Fontaine-au-Bois, 11 h. — Vendredi 18: Forest, Croix, 9 h. — Le Câteau, 11 h. — Samedi 19: Solesmes, 11 h.

Mutations ecclésiastiques. M. Drieux, Curé de Pradelles, est transféré à Oost-Cappel. M. Malengé, Vicaire de Busigny, est transféré à Bois-Grenier.

On écrit de Blois à l'*Univers* :

« Dimanche prochain, M. de Margerie, doyen de la Faculté des lettres à l'Institut catholique de Lille, donnera ici une conférence sur « l'école sans Dieu, d'après les » nouveaux projets de loi sur l'instruction » primaire. »

La Faculté des lettres de Douai ouvrira : le 28 juin, sa deuxième session de 1879-80, pour la collation du grade de licencié; le 3 juillet sa troisième session d'examens de l'année scolaire 1879-1880, pour la collation du grade de bachelier.

M. Witz, professeur à la Faculté catholique des sciences de Lille, fera, jeudi, à huit heures et demie, dans la salle Ozanam, rue de Voltaire, 11-D, une conférence sur les Jésuites et la Science.

Il exposera les principales découvertes dont la science est redevable aux R P. Jésuites. Les démonstrations expérimentales auront pour objet :

1. Les découvertes du P. Grimaldi sur la constitution de la lumière ;

2. Les appareils du P. Kircher, inventeur de la lanterne magique;

3. Les projections du spectre solaire, des nébuleuses, des comètes, des taches et des protubérances, du soleil, d'après le P. Secchi.

Les invitations, envoyées par le bureau de l'Œuvre de Saint-Charles Borromée, rue de la Barre, 104, seront personnelles et on devra les présenter à l'entrée.

Les concours pour l'admission à l'école polytechnique auront lieu, cette année, les 28, 29 et 30 juin courant.

Les candidats du Nord, du Pais-de-Calais et de l'Oise seront examinés à Douai dans l'ordre suivant : 28, de 7 heures du matin à 11 heures, mathématiques; de 2 h. à 6 h. du soir, dessin d'imitation; 29, de 7 h. du matin à 11 h. composition française ; de 2 à 5 heures, l'avis à l'encre de Chine; du 5 à 6 h. résolution de triangle; 30, de 7 h à 11 h. du matin, épure de géomètre descriptive

On a fait courir en ville, ce matin, le bruit, qu'un bras d'homme avait été trouvé par des gamins dans le canal de Roubaix, non loin du pont de Fresnoy. Ce bruit est complètement inexact.

Dans la liste des sociétés qui, ayant pris part aux concours de jeux organisés dimanche et lundi par la ville de Lille, ont obtenu des médailles d'éloignement et de nombre, nous remarquons : la société Saint-Georges de Mouscron pour le tir à la grande arbalète, éloignement. Tir à l'arc au berceau, les Francs-Archers de Marcq-en-Barœul, éloignement. — Tir à l'arc à la perche, nombre, la société Saint-Sébastien, de Roubaix.

Un apprenti teinturier, Emile Hopekain, âgé de 13 ans, a fait une chute hier, dans l'établissement de MM. Motte et Meillassoux. Il s'était assis sur un mur pendant le temps du déjeûner. Tout-à-coup il a perdu l'équilibre et est tombé sur la tête. Les blessures sont assez graves.

Un feu de cheminée s'est déclaré hier soir, vers sept heures, dans une maison de la rue Pellart. Le feu, aussitôt reprimé, n'a pas causé de dégats.

Nous avons déjà dit qu'il est question d'établir un panorama à Lille. Il serait inauguré par la *Bataille de Bapaume*, de M. Armand Dumarescq.

L'Instruction ouverte sur la scène sanglante qui s'est passée, il y a quelques mois, rue de Canteleu, à Lille est aujourd'hui terminée.

Le nommé Auguste Tuillier, âgé de 21 ans, faucheur, inculpé d'être l'auteur de la tentative d'assassinat commise sur la personne du sieur Pamart, a été renvoyé devant la Cour d'Assises du Nord par la chambre des mises en accusation.

L'*Echo du Nord* dit qu'il est inexact qu'une grève ait éclaté chez MM. Villain fils et Cie.

Dans la séance d'hier soir le conseil municipal de Lille, a voté un crédit de 10,000 fr. destiné à organiser une fête le 14 juillet.

M. Jean Morel, sortant des écoles académiques de Lille récemment reçu élève architecte à l'Ecole nationale des beaux-arts, vient d'obtenir une mention en géométrie descriptive.

On a arrêté, ce matin, à Neuville-en-Ferrain, Jean-Baptiste Surmont dont nous avons raconté dernièrement, les prouesses au préjudice du dos de deux de ses voisins qu'il a indignement battus.

Surmont avait pris la fuite, mais était revenu quelques jours après.

Le malheureux batailleur est plutôt, comme nous l'avons dit, atteint d'aliénation mentale qu'autre chose. Il est probable qu'il sera interné non à Loos, mais à l'Hommelet.

Dans sa dernière audience, le tribunal de simple police de Tourcoing, a prononcé 39 condamnations, comprenant 174 francs d'amende et 20 jours de prison pour les contraventions suivantes :

S'être livré à un jeu de hasard sur la voie publique	1
Abandon de voiture et défaut d'éclairage	1
Passage sur un terrain ensemencé	4
Divagation de chien sans collier	1
Avoir établi un four à briques le long de la voie publique	1
Construction sans autorisation	1
Jet de corps durs	1
Avoir donné bal sans autorisation	1
Infraction à la police des logements	1
Avoir troublé la tranquillité publique	1
Abandon de voiture et injures simples	1
Infraction à la police des cabarets	2
Ivresse et violences légères	1
Tapage injurieux et violences légères	22

Tentative d'assassinat rue des Etaques

Hier soir vendredi, vers sept heures et demie, une tentative d'assassinat a été commise rue des Etaques, à Lille, en face le n° 41.

Voici dans quelles circonstances :

Le nommé Adolphe Delvinquière, perruquier, demeurant rue des Etaques, 41, et le nommé Henri Delennay, demeurant même rue, 60, étaient depuis quelque temps en mauvaise intelligence.

Leurs femmes surtout étaient des ennemies jurées. La femme Delennay avait, à plusieurs reprises, insulté la femme Delvinquière, qui lui avait intenté un procès en diffamation. L'affaire est venue hier devant le tribunal correctionnel qui avait donné raison à Delvinquière et condamné Delennay aux frais et à l'amende.

Vers sept heures, Delvinquière était assis en face de sa boutique, sur une chaise, fumant sa pipe, lorsque Delennay, qui habite en face, vint le trouver et lui demanda s'il voulait accepter une chope à l'estaminet voisin.

Delvinquière, croyant que Delennay voulait oublier sa mésintelligence qui régnait entre eux, accepta la chope.

Mais à peine avait-il mis le pied sur le trottoir, qu'il recevait deux coups de couteau derrière la tête, puis un troisième dans le haut du dos.

Le malheureux s'affaissa et, pour comble de malheur, il se foula le pied droit en tombant.

Les voisins arrêtèrent le meurtrier qui, du reste, ne fit aucune résistance. Il se contenta de regarder sa victime qui baignait dans son sang, déclarant qu'il avait prémédité son coup depuis le jugement du tribunal, et qu'il regrettait de ne pas avoir tué son ennemi.

Le couteau, qu'il avait acheté hier même en vue du crime, s'est heureusement cassé; c'est un couteau-poignard de forte dimension, tout ce qu'il y a de plus dangereux. En le voyant brisé dans sa main il le jeta sur le pavé.

Conduit au poste, l'assassin a manifesté les mêmes sentiments qu'après le crime. Son projet, a-t-il dit, était bien arrêté de tuer Delvinquière.

La nouvelle de ce crime se répandit promptement et une foule considérable s'est portée dans la soirée rue des Etaques. Plus de 2,000 personnes sont certainement venues visiter le théâtre du meurtre et, à dix heures du soir, plus de 200 personnes étaient encore en face de la maison de la victime.

Le docteur Honnart, arrivé le premier sur les lieux, a donné ses soins au blessé. Il a déclaré que les blessures, quoique graves, ne mettaient pas la vie de Delvinquière en danger, à moins de complications qu'on ne prévoit pas.

Les scandales Lillois

L'affaire d'excitation de mineures à la débauche dont nous avons parlé hier est remplie de détails véritablement scandaleux.

La femme Marie Lefebvre, couturière, rue de Voltaire, n° 9, avait fait de sa demeure une véritable maison de débauche. Elle y attirait des jeunes filles de 15 à 20 ans, leur promettant de l'argent et des bijoux, leur faisant entrevoir les séductions d'une vie de plaisir et exempte de travail. Puis elle livrait ces enfants à des hommes, qui se rendaient ainsi complices de ces turpitudes, et qu'il serait du devoir de la justice de rechercher et de poursuivre. C'est surtout à l'école de natation que la femme Lefebvre faisait des recrues. Elle jetait son choix sur les jeunes filles qu'elle trouvait le plus jolies et le mieux faites, et les invitait à venir travailler chez elle comme couturières. Celles qui répondaient à son appel devenaient presque toujours la victime des passions des clients de la femme Lefebvre.

Cette femme s'était fait une spécialité de débaucher toutes les jeunes filles.

Beaucoup de parents qui ignoraient la conduite de leurs enfants, les croyant tranquillement à travailler, pensant qu'elles se livraient aux plus ignobles débauches, sont dans une désolation facile à comprendre.

Plus l'enquête se poursuit, et plus l'on découvre de jeunes filles habituées de la rue Voltaire.

La femme Lefebvre vivait avec le nommé Hubert Vallet, dit François, employé de commerce, dont nous avons annoncé hier l'arrestation.

Le *Petit Nord* dit que les charges qui pèseraient sur cet individu sont peu nombreuses et qu'il pourrait bien être relâxé Il paraît démontré, toutefois, que si l'amant de la femme Lefebvre ne s'associait pas à l'abominable commerce de sa maîtresse, il partageait du moins avec elle les sommes qui lui étaient remises par les clients et dont une part plus que minime allait seulement aux jeunes filles débauchées.

Comme si ce n'était pas assez du scandale de la rue de Voltaire, voilà qu'un nouvel attentat à la pudeur vient d'être commis à Lille. La victime est une petite fille de 7 ans, demeurant rue d'Anvers, 13. Le coupable est un architecte, nommé Antoine Brevet, âgé de 41 ans, demeurant rue Notre-Dame, 140. Il a été arrêté.

Nous rappelons que les souscriptions pour la Société d'Assurances générales sont reçues chez M, J. Decroix, Vernier, Verley, à Roubaix, rue du Curoir, à Tourcoing, rue de Tournai.

Comme nous l'avons annoncé, il y a trois jours, la société chorale *Les Mélomanes Roubaisiens* est en train d'organiser un concert pour lequel elle s'est assuré le concours de l'*Orphéon Roubaisien* et de la *Fanfare de Croix*. Ce concert aura lieu dans le magnifique jardin de M. Pierre Catteau, rue du Grand-Chemin et comme il est donné dans le but de couvrir les frais qu'occasionnera le concours d'Armentières auquel doivent assister *Les Mélomanes*, il y aura un prix d'entrée fixé à un franc. Nous faisons des vœux pour que la recette soit fructueuse. La société des *Mélomanes* a besoin d'être aidée, car elle ne se compose que d'ouvriers qui consacrent à la musique les rares loisirs que leur laissent les longues journées de travail. Aussi espérons-nous qu'il sera répondu à leur appel. D'ailleurs le programme est, à lui seul, assez attrayant pour amener de nombreux auditeurs. Le voici :

1re PARTIE

1. Mélomanes Roubaisiens, Le Combat Naval, de St-Julien, chœur choisi pour le concours d'Armentières. — 2. Fanfare de Croix, Allegro militaire, X. . — 3. Fanfare de Croix, la Couronne d'or, ouverture, Buot. — 4. Orphéon Roubaisien, Chanson Espagnole, chœur, L. Jouret. — 5. Fanfare de Croix, Les deux Amis, fantaisie, Spenner. — 6. Fanfare de Croix, Belle Etoile, polka pour piston exécutée par M. Victor Lécomte, sous chef de la fanfare, Blancheteau.

2e PARTIE

1. Mélomanes Roubaisiens, Les Martyrs aux Arènes, Laurent de Rillé, chœur choisi pour le concours d'Armentières. — 2. Fanfare de Croix, Fleurs des Bois, fantaisie, Vanperck. — 3. Fanfare de Croix, L'Oasis, fantaisie, Teissier. — 4. Orphéon Roubaisien, Les Emigrants Irlandais, chœur, Gevaert. — 5. Fanfare de Croix, L'Etoile du Midi, mosaïque, Landeau. — 6. Fanfare de Croix, Marche triomphale, Bléger.

Prix d'entrée : Un franc par personne.

Des cachets sont en vente au local de chacune des Sociétés ci-dessus et aux bureaux du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 11 juin 1880

1re Affaire. — **Une jeune fille prévenue de vol.**

La jeune fille que l'huissier fait approcher à la barre en appelant Julienne Vanvert, paraît être une luronne que l'on parviendrait difficilement à intimider; aux questions du président, elle répond qu'elle est née à Paris. Mais pour avoir vu le jour dans le « foyer des lumières » Julienne n'en paraît pas moins avoir à son actif une affaire qui n'est pas très-claire.

Elle entrait, il y a huit jours, au service d'un habitant de la rue de l'Ermitage, à Roubaix, M. Dubois, chauffeur et marchand de charbons. Julienne vit bien du premier coup d'œil qu'elle ne pourrait pas s'habituer à vivre dans le voisinage de la houille, et, le lendemain de son entrée en service, elle quittait furtivement la demeure de M. et Mme Dubois, n'emportant d'eux qu'un léger souvenir et un lourd paquet contenant les vêtements d'une de leurs filles. Elle porte même à l'audience les vêtements volés.

Devant le tribunal, Julienne cherche à établir que ces vêtements lui appartiennent, car ils lui ont été donnés, dit-elle, par M. Dubois. Elle entre alors dans des détails que nous croyons inutile de reproduire.

« Ces vêtements, conclut-elle, on me les a donnés parce que je les ai gagnés : je les garde. »

Malheureusement le tribunal la condamne à trois mois de prison et précisément à la restitution des objets volés, ce qui paraît vivement contrarier la Julienne qui n'en rit pas moins au nez du gendarme en retournant à la maison d'arrêt.

2e affaire. — **Bris de cloture Coups et blessures**

Nous avons rapporté la semaine dernière le tour stupide qu'ont voulu jouer trois mauvais sujets de Linselles à une vieille fille restée seule dans une ferme qu'on devait abandonner. Les trois accusés sont : Pierre Noppe, 18 ans, ouvrier de ferme; Eloi Blondeau, 23 ans, et son frère Jules, 19 ans. Il paraît que ne sachant que faire, ils ont voulu d'abord s'amuser, mais ensuite, ils ont fini par briser les clotures et battre un voisin M. D'halluin, qui leur faisait quelques observations.

Ils sont condamnés : Eloi Blondeau à 15 jours de prison; Jules Blondeau à 8 jours ainsi que Pierre Noppe. Tous trois paieront une amende de 11 francs.

— BÉTHUNE. — *Persécution contre les Frères de la doctrine chrétienne.* — Le 3 juin, trois Frères régulièrement nommés pour l'école communale de Béthune, se virent interdire l'entrée des classes par ordre du préfet, parce qu'ils n'étaient pas pourvus de diplômes ; ce même jour, 250 élèves durent être congédiés temporairement, faute d'instituteurs. Le conseil municipal, suivant la ligne tracée par M. le préfet, prit, le 7, une délibération aux termes de laquelle des instituteurs laïques remplaceront les instituteurs actuels, si pour le 14 de ce mois, l'institut des frères n'a pas installé dans l'école communale de Béthune trois nouveaux instituteurs agréés par le préfet.

Le directeur des Frères a fait réponse au maire que les trois Frères ayant été nommés régulièrement, comme cela s'était toujours fait, il n'avait pas à en fournir d'autres. Telle est la situation.

Cette mesure a répandu la consternation dans la classe ouvrière, qui a su apprécier le dévouement des dignes instituteurs ; viennent les prochaines élections municipales, et nos conseillers recevront la récompense d'une conduite si peu conforme aux intérêts de la population et de la caisse municipale.

— L'instituteur de Gorres-les-Beuvry, marié et père d'un enfant, accusé d'attentats à la pudeur sur trois petites filles, est toujours détenu à la prison de Béthune. Il doit passer aux prochaines assises à Saint-Omer.

— CALAIS. — Le grand-duc de Mecklembourg Strelitz est arrivé, hier, à Calais à bord du paquebot spécial *Maid of Kent*, venant de Douvres en route pour Cologne.

— Les bassins et les quais du port de Calais sont encombrés de grands navires chargés de blés venant d'Amérique.

— SAINT-POL-LEZ-DUNKERQUE. — On nous écrit :

» Jeudi, on a arrêté l'instituteur-adjoint de notre école communale, sous l'inculpation d'attentats à la pudeur commis sur la personne de plusieurs enfants confiés à ses soins.

» Hier, M. de Vienne, juge d'instruction, a procédé à l'interrogatoire d'un grand nombre d'élèves de l'école. »

— DUNKERQUE. — M. L. Danel, l'imprimeur lillois si connu, a l'habitude de célébrer tous les ans l'anniversaire de la fondation de son vaste établissement en réunissant tous ses ouvriers au nombre de 350 et en leur offrant dans une ville de la région un grand banquet.

C'est Dunkerque qui a été choisie cette année : Tout le personnel arrivera dimanche matin, à 11 heures, dans notre ville par un train spécial et se rendra au *Kursaal*, où doit avoir lieu cette fête de famille.

Tous les chefs imprimeurs-typographes de Dunkerque ainsi que les journalistes ont reçu de M. Danel la plus gracieuse invitation.

— SAINT-OMER. — Hier, la Cour d'assises du Pas-de-Calais a condamné à sept années de travaux forcés Laurent Lefebvre, d'Authieule (Somme), clerc d'huissier chez M. Catillon, à Arras, pour vol qualifié chez son patron, — et à deux années d'emprisonnement J.-B. Dusauchoy, de Nœux-les-Mines, pour banqueroute frauduleuse.

— ARRAS. — Un procès en diffamation a été appelé aujourd'hui à la police correctionnelle. Il concerne le maire d'Hermies qui, par l'organe de Me Trannoy père, avocat du barreau d'Arras, demande au journal l'*Avenir* (conseil Me De Lannoy) raison d'un article diffamatoire publié le 22 mai dernier, à l'occasion de son administration.

L'*Avenir* se serait basé sur une prétendue plainte de certains membres du Conseil municipal d'Hermies. Or, il y a cela de particulier que M. Manoury est maire de cette commune depuis plus de douze ans; qu'il a été nommé à l'unanimité des membres du Conseil qui, tous les ans, a approuvé son compte administratif d'une manière également unanime et sans la moindre critique, ce que constateraient les registres aux délibérations du Conseil municipal, de sorte qu'il y a là, à première vue, quelque chose d'étrange que les débats éclairciront sans doute.

— ESQUELBECQ. — La Compagnie du chemin de fer du Nord vient d'être autorisée à faire construire une halle aux marchandises à la gare d'Esquelbecq. La dépense est évaluée à 33,600 fr.

— DOUAI. — L'inauguration des orgues de l'église Saint-Jacques de Douai a eu lieu jeudi.

— LOFFRE. — Un voiturier de M. Devermelle, nommé Blondeau, demeurant à Férin, s'était rendu dans la matinée à Loffre, pour y faire un chargement de sable. Le chargement fini, Blondeau voulut mettre sa voiture en marche, mais la voiture étant très-chargée et la route très-mauvaise par suite des pluies, la voiture obliqua à gauche et renversa le voiturier sur une autre voiture qui se trouvait à quelques pas. Le cheval continuant sa marche, Blondeau eut la tête prise entre les deux roues. Les ouvriers accoururent aussitôt et dégagèrent le malheureux Blondeau qui avait la tête toute mutilée et qui avait perdu connaissance. On le transporta dans une maison voisine où il ne tarda pas à expirer. Cet infortuné était marié et père de cinq enfants.

NAVES. — Dimanche dernier, un cultivateur de Naves, M. Gervais Lemaire, traversait une sorte de passerelle faite avec quelques planches, lorsque l'une d'elles fit bascule et le cultivateur tomba dans une cave, la tête en avant. Dans sa chute, il alla heurter contre une barre de fer qui lui fendit le crâne.

Malgré tous les soins qui lui firent prodigués, il expirait deux heures après ce terrible accident.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 11 juin. — Elise et Jeannette Piérens, jumelles, rue Magenta, 3. — Laure Dehaene, rue du Fontenoy, cour Delahaye, 2. — Zélie Duvilier, rue du Fort, cour Parent, 5, — Paul Fort, rue des 3 Ponts. — Angèle Galet, rue de la Guinguette, 25. — Eugène Deschamps, rue de la Perche, fort Sicen, 6. — Antoine Vannerom, rue du Collége 108. — Henri Bouvier, rue Pellart prolongée, fort Mulliez, 11. — Hélène Melliez, rue de Denain, cour Dhalluin, 1. — Clara et Eugénie Voleur, jumelles, rue de la Perche, cour Baiet, 1. — Pauline De Langhe, rue de l'Epeule, 101. — Marie Kesteloot, rue de la Basse-Mazure, cour Pollet, 3.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 11 juin. — Léopoldine Descarpenterie, 17 ans, rattacheuse rue des Longues-Haies, cité St-Joseph, 18. — Henri Ducatez, 1 mois, rue du Grand-Chemin, cour Coqu, 21. — Marie Deprince, 13 ans, rue St-Joseph, cour Toulemonde, 3. — Marie Deboosere, 4 mois, rue Wagram, maison Moulard. — Henri Bouckenooghe, 1 an, rue de Barbieux, cour Grimonprez, 22. — Julie Chocreaux, en face de la rue de Mons, maison Delcroix, 160. — Maria Kysselinck, 2 mois, rue des Fossés, 38. — Charles Brimois, 4 ans, rue Marquisat, 54.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 11 juin. — Achille Lefebvre, rue de la Cloche. — Léon Vanreux, » »

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 11 juin. — Alexandre Cattoire, 74 ans et 11 mois, époux de Adèle Heudeline, Rue Nationale. — Régine Leveugle, 38 ans et 5 mois, épouse de Pierre Causaert, Marlière.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille FLORIN-PRUS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Edouard-Léon-Joseph FLORIN, décédé subitement à Roubaix, le 10 juin 1880, dans sa 64me année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 13 courant, à 8 h. 1/2, aux VIGILES qui seront chantées le samedi 12, à 6 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le lundi 14, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Place de la Liberté, 32.

Un OBIT SOLENNEL DE MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 15 juin 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Victoire-Marie MIMEREL, veuve de M. Alexandre BULTEAU, décédée à Roubaix, le 14 mai 1880, dans sa quatre-vingt-huitième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'OBIT des Conférences qui sera célébré le mercredi 16 courant, à 8 heures, en la même église.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 14 juin 1880, à 9 h. 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Hortense-Angélique DUVILLIER, épouse de M. Pierre TIBERGHIEN, décédée à Roubaix, le 9 juin 1870, dans sa 54me année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, le lundi 14 juin 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Anna DELCROIX, décédé à Roubaix, le 3 mai 1880, dans sa quatorzième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 14 juin 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Charlotte-Catherine DESTOMBES, épouse de M. Louis FRERE, décédée à Roubaix, le 14 juin 1879, dans sa 80e année, — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église de Notre-Dame, le mardi 15 juin 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de M. Charles-Louis VANLEYNSEELE, époux de dame Mélanie SCHERPEREEL, décédé à Roubaix, le 6 juin 1879, à l'âge de 63 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

Belgique

On nous télégraphie de Bruxelles, 11 juin, soir :

« La retraite du ministre de la guerre est probable. »

— BRUXELLES. — C'est le mardi 6 juillet prochain qu'aux termes de la loi, les neuf conseils provinciaux du royaume se réuniront de plein droit pour la session ordinaire et annuelle de ces assemblées.

— Nous lisons dans la correspondance bruxelloise de la *Gazette de Liége* :

M. Frère-Orban est enfin obligé à céder devant les ordres du Grand-Orient de Belgique. Celui-ci veut la suppression de la légation belge auprès du Vatican et il l'obtient. M. Frère-Orban est vaincu : Rendons-lui cette justice, il a résisté vivement et assez longtemps mais il a rencontré plus fort que lui : la maçonnerie. Tenez la nouvelle pour certaine : encore quelques mois, quelques semaines peut-être et la légation belge auprès du Souverain-Pontife aura vécu : nouvelle honte pour la Belgique !

— BRUGES. — On écrit de Bruges :

« Le fils de M. Kervyn de Lettenhove, M. Joseph Kervyn, se présente pour voter.

» Or, il se fait que son frère, M. Gustave Kervyn, sous prétexte qu'il habite Bruxelles, a été rayé des listes électorales. Voilà que tout-à-coup M. Lefrançois, le nouveau juge d'instruction dont nous a fait cadeau M. Bara, s'oppose à ce que M. Joseph Kervyn vote !... Je vous donne à deviner le motif de ce veto !

» M. Lefrançois, qui n'a jamais vu M. Joseph Kervyn, prétend tout simplement que M. Joseph Kervyn est M. Gustave Kervyn ! Ou lui signale son erreur, rien n'y fait, l'omnipotent magistrat a parlé, il faut se soumettre.

» M. Kervyn va chercher des témoins pour prouver son identité. Ces témoins sont MM. Visart et Ruzette. Entêté comme un mulet d'Espagne, le très-libéral M. Lefrançois persiste à ne point laisser voter M. Kervyn. M. l'avocat Sœnens, témoin des candidats catholiques, a beau protester, M. Kervyn ne peut point voter ! »

— JUMET. — Un triste accident est arrivé jeudi soir entre les stations de Gosselies et Jumet. Un individu a été coupé en deux par le train arrivant à Charleroi à 10 heures.

On se rappelle qu'il y a quelques semaines, un accident semblable est arrivé.

— MONS. — Plus de 800 pêcheurs à la ligne se sont fait inscrire pour le concours qui aura lieu dimanche à Mons. Ils seront rangés de 5 en 5 mètres, le long de l'une des rives du canal de Monsà Condé.

On sait que la pêche est ouverte depuis le 1er juin, mais jusqu'ici la saison n'a pas été favorable au frai. La pêche n'est ordinairement fructueuse que quand la chaleur permet aux poissons de quitter les bas-fonds des rivières.

— TOURNAI. — Un grave accident est arrivé hier vers sept heures du soir, rue Royale, à Tournai. Un aide-maçon travaillait dans la cave d'une maison en construction quand un pan de mur s'écroula tout-à-coup et le malheureux fut enseveli sous un monceau de briques. On parvint, non sans peine, à le dégager et l'on constata qu'il avait à la tête de très-graves blessures. Son état est désespéré.

— Une terrible catastrophe vient de se produire dans le puits n° 3 du charbonnage du Grand-Bouillon du bois de Saint-Ghislain, à Dour (Belgique). Il y a eu coup de grisou dans le chantier du levant de la couche Moreau, à l'étage de 635 mètres.

Onze ouvriers étaient occupés d